

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 35

présenté par
M. Perruchot, rapporteur spécial
au nom de la commission des finances

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 68, insérer la division et l'article suivants :****Culture**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 30 juin 2011, un rapport relatif à la gestion des ressources humaines dans les établissements publics muséaux nationaux. Ce rapport comprend notamment une analyse des politiques de recours à des prestataires extérieurs pour la gestion des fonctions support et en interface avec le public. Elle en précise l'impact en termes de coût, de qualité de service, d'efficacité et d'efficience, dans une perspective comparative avec la gestion en interne, assurée par des agents publics, de ces mêmes fonctions.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le paysage des établissements publics muséaux nationaux présente une diversité de modes de gestion des ressources humaines.

En effet, l'éventail des possibles est large entre, par exemple :

– le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, dont l'ensemble des fonctions, de celles qui forment le cœur du service public muséal aux simples fonctions support, sont gérées en interne ;

– le musée du Quai Branly, qui a fait le choix de recourir à un prestataire extérieur pour la gestion de nombreuses fonctions via un contrat multi-services couvrant des domaines variés (propreté-hygiène, signalétique, accueil, réservations, sûreté-surveillance, sécurité incendie, entretien, espaces verts, systèmes d'information et web etc.).

Le présent amendement a donc pour objet de demander au Gouvernement la remise d'un rapport faisant le bilan des différents modes de gestion des ressources humaines au sein des établissements publics muséaux nationaux dans une perspective comparative qui permettra d'analyser les avantages et limites respectives de chacun d'entre eux.